



Entretien de chaudière

Par **tanine**, le **18/03/2015** à **15:21**

Bonjour à vous,rnrn Nous sommes locataires d'un appartement, ou depuis notre arrivé, il y a six mois, la chaudière à gaz n'a jamais bien fonctionné.L'installateur, l'a d' ailleurs reconnu, depuis ça mise en service, il n'a eu que des problèmes. Mais, il n'est pas possible pur lui d'intervenir en notre faveur (petite ville, petite mafia).Baisse et hausse de température (notre enfant a failli se brûlé) nous avons donc contacté l' agence de location qui nous a fait installé un robinet thermostatique.Mais rien ne change pour la chaudière, après plusieurs interventions, l'agence, nous demande de payer les factures pour causes d'entretien.rn Les peintures s'écaillent, les revêtements, les poignées de porte..partent à vau l'eau.On nous a même installé une chambre à air de vélo pour que la pluie ne rentre plus par la lucarne qui fait office de puis de jour.rn Le bailleur et l'agence sont ils des marchands de sommeil ou est ce leurs droit ? rnrn En attendant une réponse de votre part, mes salutations cordiales.